

ER : N° 22108118

4

## RÉGION

### JUSTICE

#### BESANÇON

## Sursis pour les étudiants qui avaient envahi l'université

Sept étudiants ont comparu le 19 juillet dernier devant le tribunal correctionnel de Besançon. Ils faisaient partie d'un groupe de 19 personnes qui, le 14 février 2017, avait envahi la salle du conseil d'administration de la maison de l'Université de Franche-Comté, où ce dernier planchait sur la réorganisation des masters. Le tribunal a rendu son délibéré ce vendredi. Ils ont été condamnés à des peines allant de 3 à 5 mois de prison avec sursis.

S'ils sont tous relaxés des faits de dégradation, il en va différemment du chef d'inculpation de rébellion, certains obtiennent une relaxe, d'autres pas. Quant à la violence, elle est retenue par le tribunal. Les étudiants sont aussi condamnés à verser des dommages et intérêts aux policiers. Enfin, le tribunal a rejeté la non inscription de cette condamnation au casier judiciaire. Le procureur Allam avait requis des peines de trois mois avec sursis assortis d'une amende de 500 euros pour quatre d'entre eux et trois mois avec sursis assortis d'un travail d'intérêt général pour trois d'entre eux. M<sup>e</sup> Bernard, à la défense, avait plaidé la relaxe.